SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Compte-rendu
Comité syndical du 19 février 2020

Tableau des présences

COLLECTIVITE	Délégués TITULAIRES	Présence	Délégués SUPPLEANTS	Présence
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean François DEBAT	Absent	Bernard BIENVENU	Absent
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Michel FONTAINE	Présent	Thierry DRUGUET	Absent
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Claudie SAINT-ANDRE	Absente	Catherine SAVERAT	Absente
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Bernard PERRET	Présent	Pauline FROPPIER	Absente
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Cécile BERNARD	Présente	Catherine MERCIER	Absente
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Yves CRISTIN	Présent	Jean-Marc THEVENET	Absent
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Alain MATHIEU	Absent	Claude LAURENT	Absent
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Paul DRESIN	Présent	Christian PORRIN	Excusé
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean-Luc EMIN	Présent	Edna TREIBER	Absente
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Gérard POUPON	Présent	Georges GOULY	Absent
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Jean-Yves FLOCHON	Absent	Luc DESBOIS	Absent
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Gérard PERRIN	Absent	Catherine PICARD	Absente
CA3B - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse	Guy ANTOINET	Présent	Jean-Luc JACQUET	Absent
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	MARC LONGATTE	Présent	Jean-Louis GUYADER	Absent
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	André MOINGEON	Absent	Joël BRUNET	Absent
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Paul VERNAY	Présent	Thérèse SIBERT	Absente
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Elisabeth LAROCHE	Présente	Eric GAILLARD	Absent
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Max ORSET	Présent	Robert TAPONARD	Absent
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Pierre-Yves TIPA	Absent	Frédéric TOSEL	Absent
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Eric BEAUFORT	Absent	Daniel MARTIN	Absent
Communauté de communes PLAINE DE L'AIN	Gérard CHABERT	Absent	Jean PEYSSON	Absent
Communauté de communes LA DOMBES	Michel JACQUARD	Présent	Fabienne BAS-DESFARGES	Absente
Communauté de communes LA DOMBES	Christophe MONIER	Excusé	Jean-Pierre HUMBERT	Absent
Communauté de communes LA DOMBES	Josiane BROYER	Absente	Cyrille RIMAUD	Absent
Communauté de communes LA DOMBES	Gérard BRANCHY	Présent	Martial TRINQUE	Absent
Communauté d'Agglomération HAUT BUGEY AGGLOMERATION	Michel COLLETAZ	Absent	Serge CAPELLI	Absent
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	Joël AUBERNON	Présent	Jean GRAND	Présent
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	Josiane BOUVIER	Présente	Pascal PROTIERE	Absent
Communauté de communes DE MIRIBEL ET DU PLATEAU	André GADIOLET	Présent	Inès QUINTY	Absente
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Philippe GUILLOT-VIGNOT	Excusé	Danielle BOUCHARD	Absente
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Andrée RACCURT	Présente	Nathalie VAUDAN	Absente
Communauté de communes DE LA COTIERE A MONTLUEL	Bertrand GUILLET	Présent	Daniel BOUCHARD	Absent
Communauté de communes BRESSE ET SAONE	René FEYEUX	Présent	Jean-Jacques BESSON	Absent
Communauté de communes BRESSE ET SAONE	Jean-Paul BENAS	Absent	Daniel GRAS	Absent
Communauté de communes RIVES-DE-L'AIN, PAYS-DU-CERDON	Jean-Michel GIROUX	Absent	Jean-Noël POUPLIER	Absent
Communauté de communes RIVES-DE-L'AIN, PAYS-DU-CERDON	Antoine BAUTAIN	Absent	Frédéric MONGHAL	Absent
Communauté de communes LA VEYLE	Michel DUBOST	Absent	Hervé CLERC	Absent

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 décembre 2019
2. Compte administratif 2019
3. Compte de gestion 2019
4. Affectation des résultats
5. Budget primitif 2020
6. Contribution de la Communauté de Communes de la Veyle pour l'année 2020
7. Autorisation donnée au Président pour la signature des accords-cadres et avenants suivants :
    - 7.1 Accord-cadre pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du site de traitement de La Tienne
    - 7.2 Avenant n°3 au lot 1 du marché aménagement des casiers 4 et 5 et réaménagement du casier 2
8. Programme CODEC (Contrat d'Objectif pour la réduction des Déchets et le développement de l'Economie Circulaire) – Conventions
    - 8.1 Convention "pack prévention" avec le Conseil Départemental de l'Ain
    - 8.2 Conventions de soutien à différentes associations
9. Informations : compte-rendu des marchés publics
10. Questions diverses

Monsieur le Président accueille les participants à ce Comité syndical. Il demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en traitant les sujets du point 8 après l'approbation du compte-rendu du 12 décembre 2019. A l'unanimité, les membres du Comité syndical accepte cette inversion de l'ordre du jour.

D2020001
Objet : Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 décembre 2019

Monsieur Yves CRISTIN, Président du Syndicat, fait lecture du compte-rendu du Comité syndical du 12 décembre 2019 diffusé à l'ensemble des délégués.
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

D2020002
Objet : Convention "pack prévention" avec le Conseil départemental de l'Ain

Monsieur Gérard BRANCHY, Vice-Président prévention et qualité des déchets, rappelle que dans le cadre du programme CODEC soutenu par l'ADEME, Organom a signé en 2018 un « pack prévention » avec le Conseil départemental de l'Ain. Cette convention a pour but de soutenir les actions de lutte contre le gaspillage et de réduction des déchets. Organom souhaite renouveler ce partenariat pour l'année 2020 avec les orientations suivantes :

1. Sensibilisation et réduction du gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires,
2. Sensibilisation à la prévention et au tri des déchets dans les lieux accueillant du public ou lors des évènements associatifs, sportifs ou culturels,
3. Accompagnement des TPE-PME pour favoriser le tri et la prévention des déchets,
4. Eco-exemplarité d'Organom et partage des bonnes pratiques avec les EPCI.

Le soutien apporté par le département est plafonné à 10 000 € par an.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention "pack prévention" avec le Conseil Départemental de l'Ain.

M. BRANCHY indique qu'en 2019, un travail exemplaire a été réalisé avec 5 cantines du territoire pour réduire le gaspillage alimentaire. En outre, un travail a été engagé avec CITEO et le Département concernant la réduction des déchets hors foyer.

D2020003
Objet : Convention de soutien à différentes associations

Monsieur Gérard BRANCHY, Vice-Président prévention, rappelle que le programme « CODEC » soutenu par l'ADEME nécessite la mise en œuvre de partenariats en vue d'accompagner la mise en œuvre de certaines actions et d'associer un maximum d'acteurs du territoire dans la démarche de prévention et valorisation des déchets.
Les actions engagées nécessitent de renouveler les conventions de soutien avec plusieurs associations partenaires :

- ALEC01 : soutien plafonné à 10 000 € pour la sensibilisation et l'accompagnement des organisateurs d'évènements sur la prévention et le tri des déchets (selon nombre et type d'évènements accompagnés),
- FNE01 : soutien plafonné à 5 000 € pour l'information sur les couches lavables (permanences, prêts de kit d'essai, réalisation d'un mini-guide),
- TREMPLIN : soutien plafonné à 5 000€ pour le développement de la communication, la collecte et la valorisation locale des vêtements usagés,
- AREMACS : soutien plafonné à 3 000 € pour la sensibilisation et l'accompagnement des organisateurs d'évènements musicaux sur la prévention et le tri des déchets (selon nombre et type d'évènements accompagnés),
- Associations locales diverses : soutien global évalué à 1 000 € pour la mise à disposition et le lavage de gobelets réutilisables.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions de soutien pour ces associations dans le cadre du CODEC », Contrat d'Objectifs pour réduire les Déchets et Développer l'Economie Circulaire, soutenu par l'ADEME.

M. BRANCHY complète son intervention en indiquant que la commission prévention a émis le vœu, qu'un groupe de travail soit créé, après le renouvellement du Comité syndical, afin de repenser la valorisation des encombrants.

D2020004
Objet : Compte administratif 2019

Monsieur Bernard PERRET, Vice-Président finances, expose :

Les comptes de l'exercice 2019 ont pu être arrêtés en accord avec le Payeur.
Le compte administratif 2019 s'établit comme suit, en € :
Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice 2019	13 265 969.42
Recettes de l'exercice 2019	17 643 152.36
Excédent de l'exercice 2019	4 377 182 .94
Excédent 2018 reporté	2 032 671.29

Résultat de clôture 2019 – excédent	**6 409 854.23**

Section d'investissement :

Dépenses de l'exercice 2019	4 525 096.70
Recettes de l'exercice 2019	6 246 382.91
Excédent de l'exercice 2019	1 721 286.21
Déficit 2018 reporté	-2 670 625.71
Résultat de clôture 2019 – déficit	**-949 339.50**

Le Président ne prend pas part au vote.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2019.

D2020005
Objet : Compte de gestion 2019

Monsieur Bernard PERRET, Vice-Président finances, propose de délibérer sur le compte de gestion 2019.

Il demande aux membres du Comité syndical de comparer les résultats du CA 2019 avec ceux du compte de gestion 2019.

	Résultat de clôture Exercice 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	- 2 670 625.71	1 721 286.21	- 949 339.50
Fonctionnement	2 032 671.29	4 377 182.94	6 409 854.23
Total	**- 637 954.42**	**6 098 469.15**	**5 460 514.73**

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate que les résultats du compte de gestion soumis par le receveur de la Pairie Départementale sont identiques à ceux du compte administratif 2019, établi par Organom et arrête définitivement les résultats de l'exercice 2019.

D2020006
Objet : Affectation des résultats

Monsieur Bernard PERRET, Vice-Président finances, expose :

Certaines dépenses d'investissement n'ont pas pu être payées en 2019 (1 987 822.34€), il y a lieu de les reporter.

Numéro opération	Imputation	Montant HT
107	Aménagement casier 5	288 148.08
108	Couverture casier 1	765.00
109	Aménagement casier 3	750.00
110	Aménagement casier 4	477 687.03
111	Couverture casier 2	505 332.42
112	Exploitation casier 3	22 036.00
121	Pré-traitement lixiviat	103 130.00
122	Créations – réfections de bassins	357 820.66
123	Réfections réseau biogaz	2 840.00
124	Matériels lixiviat	22 412.00
126	Locaux quais de transfert	3 204.51
127	Remise en service pont de Vaux	10 000.00
135	Transfert composterie	10 000.00
2158-ONA	Divers	3 942.05
2313-ONA	OVADE	179 754.59
	TOTAL RAR DEPENSES	**1 987 822.34€**

L'excédent de fonctionnement à reporter après financement des restes à réaliser et du déficit d'investissement est de 3 472 692.39€ (6 409 854.23 – 949 339.50 – 1 987 822.34).

La reprise des résultats se répartit comme suit :

Section d'investissement – recettes :
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 2 937 161.84 € pour le financement de l'investissement (couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser).
Section d'investissement – dépenses :
Compte 001 – déficit d'investissement reporté : 949 339.50 €
et
Section de fonctionnement, recettes :
Au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté : 3 472 692.39 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette affectation des résultats.

D2020007
Objet : Budget prévisionnel 2020

Monsieur Bernard PERRET, Vice-Président finances, expose :

Pour faire suite au Débat d'Orientations budgétaires du 12 décembre 2019 et après avoir approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2019, une présentation du budget prévisionnel 2020 est effectuée.

La délibération D2019030 du 3 octobre 2019 fixe à 10.80€HT la contribution à l'habitant et la grille tarifaire applicable pour l'année 2020.

Les recettes liées aux apports de déchets – qui comprennent les contributions à la tonne des EPCI, la facturation des DIB, déchets verts et autres déchets – et la facturation du compost et du broyat de palettes sont estimées pour 2020 à 11 538 940.21€.

Les recettes de valorisation du biogaz du stockage sont évaluées à 40 000 €.

Détail des recettes de fonctionnement

Chapitre/Compte	CA 2018	BP 2019	CA 2019	Prévisions 2020
013- Atténuation de charges	**68 012**	**87 300**	**184 833**	**31 000**
70- Produits des services	**12 430 010**	**12 577 000**	**13 601 724**	**13 190 000**
7018- Autres produits finis (compost)	45 505	15 000	11 435	30 000
70688- Autres prestations de service	10 616 413	10 850 000	11 779 244	11 400 000
7088- Autres produits d'activités annexes (Ovade)	1 768 092	1 712 000	1 811 044	1 760 000
74- Dotations, subventions et participations	**2 900 690**	**3 357 000**	**3 355 949**	**3 697 000**
7473- Département	0	0	10 000	10 000
74751- GFP de rattachement (part à l'habitant)	2 866 521	3 210 000	3 213 313	3 552 000
7478- Autres organismes	34 170	147 000	135 636	135 000
75- Autres produits de gestion courante	**277 008**	**330 700**	**400 819**	**475 250**
77- Produits exceptionnelles	**322**	**0**	**9.02**	**0**
78 – Reprises sur amortissement et provision	**27 811**	**30 000**	**16 878**	**91 000**
TOTAL DES RECETTES REELLES	**15 703 854**	**16 382 000**	**17 560 213**	**17 484 250**

La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) a été fixée à 25 € ou 42€, par tonne de déchets enfouie pour 2020 et selon le potentiel méthanisable de ces déchets, soit une hausse de 1€ par tonne par rapport à 2019. Le montant total est estimé à 1 855 000€. Pour rappel, Organom bénéficie du taux de 25€/tonne sur une partie des déchets enfouis parce que 75 %, au moins, du biogaz produit par l'ISDnD est valorisé en électricité. Dans les prochaines années, la hausse de la TGAP sera plus importante, la TGAP basse sera de 37€ en 2021, 45€ en 2022 pour atteindre 65€ en 2025, année où il n'y aura plus qu'un seul taux de TGAP.

Le traitement des ordures ménagères par l'usine Ovade génère des coûts de fonctionnement estimés à 4 650 000€ pour 2020. Ce montant comprend des coûts proportionnels et fixes liés non seulement au traitement des déchets mais aussi au gros entretien renouvellement (GER) des équipements et bâtiments. Les recettes provenant de la vente des ferrailles, de l'électricité et du compost sont, quant à elles, évaluées à 1 760 000 € pour l'année 2020.

L'étude du projet de chaufferie CSR se poursuit en 2020, l'étude de faisabilité sur l'implantation d'un réseau de déchèteries professionnelles va débuter, une étude de compatibilité entre la loi économie circulaire et Ovade sera lancée ainsi qu'une étude sur les encombrants. Le montant total des études est estimé à 246 300€.

En 2020, les encombrants seront toujours enfouis. En revanche l'externalisation du plâtre et du PVC se poursuit.

Concernant le personnel, une augmentation de 4.6% du chapitre 012 est prévue compte-tenu de la réorganisation de l'encadrement de l'exploitation avec 2 postes de responsables d'exploitation sur une année complète, de la réflexion engagée sur la reprise en régie de l'amiante, de l'intensification des contrôles, de la poursuite des visites en l'absence de volontaires en service civique, de la réorganisation de la pesée, de la création d'un poste en contrat de projet pour la rédaction d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE).

Les charges financières représentent un montant de 1 258 127€.

Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	CA 2018	BP 2019	CA 2019	Prévisions 2020
011- Charges à caractère général	7 794 087	9 735 384	8 949 528	9 986 174
012 – Charges de personnel	1 064 023	1 204 325	1 151 238	1 202 720
65- Autres charges de gestion courante	87 526	253 200	230 344	230 700
66- Charges financières	1 545 827	1 466 438	1 425 500	1 258 127
67- Charges exceptionnelles	48 059	142 000	56 382	163 400
022 – Dépenses imprévues	0	0	0	200 000
TOTAL DEPENSES REELLES	**10 692 522**	**12 801 347**	**11 813 345**	**13 041 122**

Principaux investissements

De nombreux travaux sont prévus sur le centre de stockage sur les casiers de l'extension pour un montant global de 1 991 400€.

En ce qui concerne les lixiviats, le lancement d'une maîtrise d'œuvre est budgétée ainsi que l'achat de divers matériels Les premiers travaux interviendront en 20121.

La finalisation de la réfection des bassins du site est prévue cette année.

Des travaux d'optimisation du réseau biogaz sont envisagés.

En termes d'investissement pour Ovade, il reste à solder les révisions définitives du marché,

Concernant le projet de chaufferie CSR, un dossier de Demande D'Autorisation d'Exploiter (DDAE) doit être établi et est budgété.

Il est prévu de remplacer différents matériels roulants (une voiture et une tondeuse pour les flancs des casiers). Ont également été budgétés l'achat de différents matériels pour le biogaz, divers matériels, le remplacement des caméras, la mise aux normes du quai de La Boisse, du matériel informatique, bureautique, mobilier et des licences.

Détail des dépenses d'investissement

N° Opération	Intitulé	RAR	Proposition 2020	Total Prévisions 2020
107	Aménagement casier 5	288 148	1 690 000	1 978 148
108	Couverture casier 1	765	400	1 165
109	Aménagement casier 3	750	4 000	4 750
110	Aménagement casier 4	477 687	80 000	557 687
111	Couverture casier 2	505 332	65 000	570 332
112	Exploitation casier 3	22 036	36 000	58 036
136	Couverture casier 3	0	15 000	15 000
144	Exploitation casier 4		60 000	60 000
146	Optimisation production biogaz		125 000	125 000
117	Matériel roulant		45 000	45 000
118	Caméra		60 000	60 000
121	Pré-traitement lixiviat	103 130	122 010	225 140
122	Création – réfection de bassins	357 820	10 000	367 820
123	Réfection réseau biogaz	2 840		2 840
124	Matériel lixiviat	22 412	60 000	82 412
126	Locaux quais de transfert	3 205	2 200	5 405
127	Remise en service pont de Vaux	10 000		10 000
135	Transfert composterie	10 000		10 000
145	Mise aux normes quai de La Boisse	0	60 000	60 000
149	Piste de lavage	0	20 000	20 000
147	Exploitation casier amiante	0	41 000	41 000

134	**Licences informatique**		**15 000**	**15 000**
132	**Matériel informatique – bureautique et mobiliers**		**20 000**	**20 000**
138	**Matériels biogaz** (appareils mesure et débitmètres)		**120 000**	**120 000**
140	**Remplacement toiture** (composterie)	**0**	**50 000**	**50 000**
2313 ONA	**OVADE**	**179 755**	**50 000**	**229 755**
148	**Chaufferie CSR**		**80 000**	**80 000**
2158 ONA		**3 942.05**	**85 000**	**88 942.05**
		1 987 822	**2 915 610**	**4 903 432**

Le remboursement du capital des emprunts est de 3 250 794€ en 2020.

Les dépenses de fonctionnement cumulées s'élèvent à 19 240 955.66€ dont 4 793864€ de virement à la section d'investissement et 1 405 970 € de dotations aux amortissements.
Les recettes de fonctionnement cumulées s'élèvent à 21 042 766.39€ dont 3 472 692.39€ d'excédent antérieur reporté.

Le montant total des dépenses et des recettes d'investissement de l'exercice est de 9 190 995.84€ dont 949 339.50€ de déficit d'investissement reporté.

Le solde global – investissement et fonctionnement – à fin 2020 est estimé à 3 123 022€.

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le budget prévisionnel 2020.

Départ de Monsieur Gérard BRANCHY.

D2020008
Objet : Contribution de la Communauté de communes de la Veyle pour l'année 2020

Monsieur Bernard Perret, vice-président finances expose :

Compte-tenu des modifications de transfert de compétences concernant les ordures ménagères intervenues au 1er janvier 2018 sur le territoire de la Communautés de communes de la Veyle,

Vu la délibération n°D2018014 du 27 juin 2018 sur la modification des statuts
Vu la délibération n°D2019030 sur les tarifs et contributions 2020

Il convient de déterminer le montant de la participation de la Communauté de communes de la Veyle pour le financement du traitement des déchets pour les communes de Vonnas, Biziat, Chanoz-Chatenay, Chaveyriat, Mézériat et St Julien sur Veyle pour l'année 2020.

Un titre d'acompte sera émis en octobre 2020 sur la base des tonnages livrés en 2019 et un titre pour le solde interviendra en janvier 2021 sur la base des tonnages réellement livrés pendant l'année 2020.

Le montant de l'acompte sera de 204 444.61€ HT correspondant à l'opération suivante :

- (Nombre d'habitants au 1er janvier 2020 x 10.80€ HT) + (tonnages OM 2019 x 118.20€ HT) soit 8 843 x 10.80 + 921.66 tonnes x 118.20€
  Le montant du solde correspondra à l'opération suivante :
- (tonnages OM 2020 x 118.20€ HT) – (tonnages OM 2019 x 118.20€ HT)

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, fixe le montant de l'acompte de la participation de la Communauté de communes de la Veyle à 204 444.61€ HT et approuve le calcul du solde comme indiqué ci-dessus.

Avant la poursuite de l'ordre du jour, Monsieur le Président souhaite apporter des compléments. En décembre lors du débat d'orientations budgétaires, un programme d'investissements de plus de 17 000 000€ de 2021 à 2025 était envisagé dont les ¾ lié à la réduction des lixiviats et à leur traitement in situ. Depuis une rencontre avec la DREAL a eu lieu, qui a débouché sur une interprétation réglementaire un peu différente des textes. L'arrêté de 2016 prévoit en effet un traitement des lixiviats sur site pour tous les nouveaux casiers, il faut lire pour tous les nouveaux casiers autorisés à partir de 2016. Cela signifie, pour Organom, que les casiers autorisés par l'arrêté du 29 décembre 2011, c'est-à-dire jusqu'au casier 6, soit à l'échéance de 2026, ne sont pas concernés par l'arrêté de 2016. Les lixiviats de ces casiers peuvent ainsi continuer à être traités en STEP. Cette réunion avec la DREAL, dont le compte-rendu est cependant toujours en attente, a eu un impact important sur le travail de l'équipe technique dont la responsable. Aujourd'hui, tous les effluents du site étant mélangés se retrouvent considérés comme des lixiviats, il faut engager dès 2020 la séparation des flux et donc des réseaux et ne traiter de manière spécifique que les lixiviats. La plateforme des boues de la CA3B, installée sur le site de La Tienne, constitue une source importante de pollution et une réflexion doit être menée pour envisager son déplacement ou sa couverture.

D2020009

Objet : Accord-cadre pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du site de La Tienne

Monsieur Marc LONGATTE, Vice-Président exploitation et travaux, expose :

Organom aura à engager d'importants travaux dans les prochaines années. Certains, comme les aménagements et couvertures de casiers de l'extension de l'ISDnD, sont liés au fonctionnement courant du site. D'autres sont nécessaires afin de répondre à la demande de la DREAL concernant les lixiviats notamment.

Les travaux envisagés pour les 4 prochaines années sont les suivants :

- Investissements courants sur l'extension du site :
  - Couverture des casiers 3 et 4 et finalisation de la couverture du casier 1 (démantèlement du quai)
  - Aménagement du casier 6
  - Aménagement du casier 2 amiante
  - Mise en place de la haute tension sur le site
- Investissements spécifiques pour le traitement des lixiviats et la réduction des effluents :
  - Création d'un nouveau bassin pour les lixiviats de l'ISDnD
  - Réseau lixiviats : mise à neuf du réseau et séparation des réseaux pour différencier les points de rejets des différentes activités du site
  - Echanges de la plateforme des boues et de la composterie

- Réfection du reste de la zone de la lagune
- Réhabilitation complète du casier de 1984 et réfection partielle des autres anciens casiers
- Travaux liés à la mise en place d'un pré-traitement par charbon actif.

La plupart de ces travaux nécessitent une réflexion globale afin que l'ensemble des paramètres soient pris en compte (réseaux électriques, eaux pluviales, évacuation des lixiviats...).

Pour l'ensemble de ces travaux, Organom devra s'adjoindre les compétences d'un maître d'œuvre.

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité autorise le lancement d'une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux du site de traitement de La Tienne avec un accord-cadre sans minimum ni maximum d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

D2020010
Objet : Avenant n°3 au lot 1 du marché Aménagement des casiers 4 et 5 et réaménagement du casier 2

Monsieur Marc LONGATTE, Vice-Président exploitation et travaux, expose :

Pour rappel, le 11 mars 2019, Organom a lancé un marché de travaux pour l'aménagement des casiers 4 et 5 et le réaménagement du casier 2.

Le marché a été conçu avec 3 lots distincts, en 2 phases de travaux réparties sur 2019 et 2020, une tranche ferme et des tranches optionnelles pour le lot 1.

Un premier avenant, pour les lots 1 et 2 concernant la couverture du casier 2 et uniquement pour le lot 1 la modification du réseau de lixiviats du casier 4, a été accepté par la délibération D2019034 du 3 octobre 2019.

Un deuxième avenant au lot 1 concernant la modification des réseaux secs, eaux pluviales et biogaz du casier 4 a été accepté par la délibération D2019050 du 13 décembre 2019.

L'avenant n°3 au lot 1 qui vous est proposé concerne :

- **Une plus-value** liée à la mise en stock des matériaux de déblais qui pour des raisons techniques n'a pu être envisagée en totalité au droit des zones de stock prévues au marché. En effet une partie des matériaux étant plus humide que prévu, les hauteurs de stock envisagées ne permettent pas d'en assurer leur stabilité ; il y a donc des matériaux excédentaires à gérer sur site. Trois zones de stockage temporaire ont été sélectionnées au niveau des anciens casiers. La mise en stock au droit de ces zones génère une plus-value financière car elles sont plus éloignées que celles prévues au marché et nécessitent un traitement de préparation et finition plus important du fait de leur localisation sur des anciens casiers. Toutefois, cela constituera un gain pour le prochain marché de travaux concernant la réfection des anciens casiers car les matériaux seront réutilisés dans ce cadre et disposés à proximité immédiate.

- **Une plus-value** liée à la mise en place de réseaux secs pour l'alimentation électrique du casier 5 car une étude électrique a démontré que les fourreaux existants n'étaient pas en nombre suffisants ;

- Des optimisations techniques engendrant des plus et moins-values (au global une **moins-value**) sur les travaux des casiers 4 et 5.

Le bilan de cet avenant est la création de 11 prix nouveaux décrits dans le tableau suivant :

OPERATION	POSTE	DESIGNATION	U
C4 – C5	PN09	Raccordement électrique des équipements de pompage des eaux claires	Ft
C5	PN10	Gestion des eaux dans C5 en phase travaux	Ft
C5	PN11	Etudes techniques, études d'exécution et levés topographiques	Ft
C5	PN12	Abattage des arbres	Ft
C5	PN13	Géotextile anti-contaminant	m^2
C5	PN14	Plus-value pour mise en stock de déblais (distance de 415 m)	m^3
C5	PN15	Plus-value pour mise en stock de déblais (distance de 730 m)	m^3
C5	PN16	Plus-value pour mise en stock de déblais (distance de 840 m)	m^3
C5	PN17	Compactage des remblais par couches	m^3
C5	PN18	Reprofilage et nettoyage des mottes (journées de pelle)	Unité
C5	PN19	Raccordement sur fossé existant par masque en concassé	Unité

Le bilan des plus-values, moins-values et le montant global de l'avenant 3 au lot 1 est indiqué ci-dessous :

	Plus-value € HT	Moins-value € HT	Montant avenant € HT	Montant notifié € HT	%
LOT 1 Avenant 3	152 394,00	21 950,50	**130 443,50**	2 015 559,00	6,47

Pour rappel le montant de l'avenant 1 au lot 1 est de 33 875 € HT et l'avenant 2 de 48 971,70 € HT. La somme des avenants au lot 1 est donc de 213 290,20 € HT et représente 10,58 % du montant du marché. Le montant total du lot 1, après avenants 1,2 et 3 est de : 2 228 849,20 €

La réalisation des travaux complémentaires s'accompagne d'une augmentation de la durée d'exécution des travaux de la tranche ferme phase 2 de 1 mois. La durée totale de la tranche ferme phase 2 est donc portée à 7 mois.

Le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, accepte l'avenant n°3 au lot 1 Terrassement – voirie – réseaux – divers du marché « Aménagement des casiers 4 et 5 et réaménagement du casier 2 » pour un montant de 130 443,50€ HT et autorise le Président à signer l'avenant n°3 au lot n°1 Terrassement – voirie – divers.

Informations -Compte rendu des marchés publics

Monsieur Marc LONGATTE, vice-président exploitation et travaux expose :

Dans le cadre de la délibération n°2 du 22 mai 2014 concernant les délégations consenties au Président, l'assemblée délibérante est informée des décisions prises par le Président :

- Signature du marché de prestations d'assurance. deux lots pour ce marché:
  - Lot 1 Responsabilité civile environnement – Attributaire FILHET ALLARD et Cie représentant XL Insurance pour un montant annuel de 8 878.05€ TTC avec une franchise de 4 000€.
  - Lot 2 Bris de machines – Attributaire MMA – Cabinet CARPENTIER pour un montant annuel de 5 499 € TTC sans franchise.

Pour information, depuis le dernier Comité syndical, l'accord-cadre "Gestion des déchets non-conformes amiantés" a été signé suite à la délibération D2019033 et après avis de la Commission d'appel d'offres réunis le 16 janvier 2020 avec l'entreprise SFTP à Villefranche sur Saône.

Questions diverses

Monsieur FONTAINE demande la parole pour émettre le souhait d'une reprise concrète en 2020 des études concernant le projet de chaufferie CSR. D'autre part, il indique que la région Auvergne Rhône Alpes est à la recherche d'emplacements pour l'installation de stations de ravitaillement au gaz naturel, il serait intéressant de voir si un terrain, a priori propriété d'APRR, à la sortie de l'autoroute ne pourrait pas être retenu en concertation avec cette société.

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Président souhaite remercier l'ensemble des délégués et les vice-présidents pour leur travail durant le mandat.

L'équipe est restée solidaire alors que les difficultés n'ont pas manqué (casier à refaire dès le début du mandat, démarrage de l'usine, augmentation de la contribution à l'habitant, réorganisation de l'équipe, aller et retour avec la DREAL, valorisation des CSR...). Les relations avec les intercommunalités ont été de bonnes qualités mais il apparaît certaines fébrilités au niveau des compétences. Il a connu une grande satisfaction à mener cette mission.

Monsieur LONGATTE tient également à remercier le président pour son implication pendant ces 6 années.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, Yves CRISTIN lève la séance.

Marc LONGATTE
Secrétaire de séance

Yves CRISTIN
Président

ORGANOM
Le Président